



COMMUNE DE SAINT-GRAVE

REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 mars 2022

Compte rendu

Nombre de conseillers :

En exercice 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-huit mars à vingt heures,

le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt et un mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Dominique BONNE, Maire.

Étaient présents : AUTRAN Thierry – BROHAN Paul – DRUGEON Marie-Christine – GAUCHER Aline – HUGUEL Yves – JÉHANNO Stéphane – LE BEDEFF William – LE CARS Yannick – MANHÈS Christine – MONNIER Régis – PANHALEUX Firmin – PIQUET Joseline – POSSÉMÉ André.

Absents non excusé : NEVOUX Claude

Pouvoir : de Régis MONNIER à Dominique BONNE jusqu'à son arrivée 20h45 au point 2022_03_02

Secrétaire de séance : Paul BROHAN



Le Procès-verbal du 31 Janvier est adopté à l'unanimité par les membres présents, après l'avoir modifié suite aux remarques de Thierry AUTRAN.

2022_03_01_Vote des taux

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une estimation du produit des impôts pour l'année 2022, le budget a été préparé et calculé en fonction de ces taux. Comme l'an passé, il explique que suite à la réforme de la taxe d'habitation, la disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale du Foncier Bâti de 15.26 %. A partir de 2023 la taxe d'habitation ne concernera plus que les résidences secondaires, il sera à nouveau possible de voter les taxes d'habitation (TH).

Le Conseil après en avoir délibéré 14 voix pour, valide les taux comme présentés :

Taxe foncière bâtie : 35.28 %

Taxe foncière non bâtie : 68.47 %

Arrivée de Régis MONNIER 20h45.

2022_03_02_Compte Administratif 2021 – budget Commune

Le Conseil Municipal, s'est réuni sous la présidence de Mme PIQUET Joseline, aînée de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur le Maire.

En section Investissement / Dépenses : 54 693.27 €

En section Investissement / Recettes : 213 099.64 €

Excédent de l'année : 158 406.37 €

Reprise résultat excédent antérieur : 125 832.01 €

Résultat de clôture **284 238.38 €**

En section Fonctionnement/ Dépenses : 479 246.28 €

En section Fonctionnement Recettes : 586 390.77 €

Excédent de l'année : 107 144.49 €

Reprise résultat excédent antérieur : 101 954.34 €

Résultat de clôture 209 098.83 €

Après présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal, 13 voix Pour -1 abstention, approuve le compte administratif 2021 du budget communal comme présenté ci-dessus.

2022_03_03_Compte de Gestion 2021 - budget Commune

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021 du trésorier.

Le Conseil Municipal, 14 voix pour, approuve le compte de gestion 2021 identique au compte administratif 2021 du budget communal.

2022_03_04 Affectation de résultat - budget Commune

Monsieur le Maire informe les membres qu'il est proposé d'affecter les résultats 2021 sur le Budget Primitif 2022 comme ci-dessous :

Recette investissement c/ 001 : 284 238.38 €

Recette fonctionnement c/002 : 59 098.83 €

Recette Investissement c/1068 : 150 000.00 €

Les membres du Conseil Municipal, 14 voix pour, approuvent l'affectation des résultats 2021 au Budget primitif Communal 2022 comme ci-dessus.

2022_03_05 Budget Primitif- budget Commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 comme il a été exposé lors de la commission finances du 3 mars dernier, en présence de Monsieur HEMERY, conseiller aux décideurs locaux du Centre des Finances Publiques pour la commune de St Gravé.

Section Investissement Dépenses : 879 055 €

Recettes : 882 055 €

Section Fonctionnement Dépenses : 607 998 €

Recettes : 607 998 €

Les membres du Conseil Municipal, 14 voix pour, approuvent le Budget primitif Communal 2022 comme ci-dessus.

2022_03_06 Compte Administratif 2021 – budget Commerce

Le Conseil Municipal, s'est réuni sous la présidence de Mme PIQUET Joseline, aînée de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Commerce, dressé par Monsieur le Maire.

En section Investissement / Dépenses : 276 896.61 €

En section Investissement / Recettes : 54 531.16 €

Déficit de l'année : -222 365.45 €

Reprise résultat excédent antérieur : 171 911.42 €

Résultat de clôture **-50 454.03 €**

En section Fonctionnement/ Dépenses : 3 088.98 €

En section Fonctionnement Recettes : 6 283.86 €

Excédent de l'année : 3 194.88 €

Reprise résultat déficit antérieur : -27.60 €

Résultat de clôture 3 167.28 €

Après présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal, 13 voix Pour -1 abstention, approuve le compte administratif 2021 du budget annexe Commerce comme présenté ci-dessus.

2022_03_07 Compte de Gestion 2021 - budget Commerce

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021 du budget annexe « commerce » du trésorier.

Le Conseil Municipal, 14 voix pour, approuve le compte de gestion 2021 identique au compte administratif 2021 du budget annexe Commerce.

2022_03_08 Affectation de résultat - budget Commerce

Monsieur le Maire informe les membres qu'il est proposé d'affecter les résultats 2021 sur le Budget annexe Commerce 2022 comme ci-dessous :

Recette investissement c/ 001 : -50 454.03 €

Recette Investissement c/1068 : 3 167.28 €

Les membres du Conseil Municipal, 14 voix pour, approuvent l'affectation des résultats 2021 au Budget annexe Commerce 2022 comme ci-dessus.

2022_03_09 Budget Primitif- budget Commerce

Monsieur le Maire présente le budget annexe Commerce 2022 comme il a été exposé lors de la commission finances du 3 mars dernier, en présence de Monsieur HEMERY, conseiller aux décideurs locaux du Centre des Finances Publiques pour la commune de St Gravé.

Section Investissement Dépenses : 84 454 €

Recettes : 84 454 €

Section Fonctionnement Dépenses : 12 000 €

Recettes : 12 000 €

Les membres du Conseil Municipal, 14 voix pour, approuvent le Budget annexe Commerce 2022 comme ci-dessus.

2022_03_10 Compte Administratif 2021 – budget Lotissement

Le Conseil Municipal, s'est réuni sous la présidence de Mme PIQUET Joseline, aînée de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Lotissement, dressé par Monsieur le Maire.

En section Investissement / Dépenses :	23 110.00 €
En section Investissement / Recettes :	<u>23 110.00 €</u>
Résultat de l'année :	0 €
Reprise résultat antérieur :	0 €
Résultat de clôture :	0 €

En section Fonctionnement/ Dépenses :	30 121.51 €
En section Fonctionnement Recettes :	<u>20 661.28 €</u>
Déficit de l'année :	-9 460.23 €
Reprise résultat déficit antérieur :	-304.26 €
Résultat de clôture :	-9 764.49 €

Après présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal, 13 voix Pour- 1 abstention, approuve le compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement comme présenté ci-dessus.

2022_03_11 Compte de Gestion 2021 - budget Lotissement

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021 du budget annexe Lotissement du trésorier.

Le Conseil Municipal, 14 voix pour, approuve le compte de gestion 2021 identique au compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement.

2022_03_12 Affectation de résultat - budget Lotissement

Monsieur le Maire informe les membres qu'il est proposé d'affecter les résultats 2021 sur le Budget annexe Lotissement 2022 comme ci-dessus :

Recette investissement c/ 001 :	0 €
Dépenses de Fonctionnement c/002 :	9 764.49 €

Les membres du Conseil Municipal, 14 voix pour, approuvent l'affectation des résultats 2021 au Budget annexe Lotissement 2022 comme ci-dessus.

2022_03_13 Budget Primitif- budget Lotissement

Monsieur le Maire présente le budget annexe Lotissement 2022 comme il a été exposé lors de la commission finances du 3 mars dernier, en présence de Monsieur HEMERY, Conseiller aux décideurs locaux du Centre des Finances Publiques pour la commune de St Gravé.

Section Investissement Dépenses :	7 773.78 €
Recettes :	7 773.78 €
Section Fonctionnement Dépenses :	17 543.27 €
Recettes :	17 543.27 €

Les membres du Conseil Municipal, 14 voix pour, approuvent le Budget annexe Lotissement 2022 comme ci-dessus.

2022_03_14 Application de la fongibilité des crédits budgétaires

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait notamment d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre (chapitres budgétaires classiques et chapitres opérations) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité. Un tableau retraçant ces mouvements serait alors présenté au conseil municipal le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à

l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section ;

- valide l'application de ces dispositions pour le budget principal et les budgets annexes (Commerce et Lotissement) soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57.

2022_03_15_Personnel : Création de deux postes à temps complet Services Techniques

La Commission « Personnel » s'est réunie les 1^{er} et 14 février 2022 afin d'étudier les postes à créer aux services techniques au vu des remplacements des deux agents qui prétendent au départ en retraite (1^{er} juillet et 1^{er} septembre 2022). Les agents vont travailler en binôme le temps de la passation des tâches.

Les deux postes seront créés au 1^{er} avril 2022 pour l'agent spécialisé à l'espace vert et travaux du bâtiment et le 4 avril 2022 pour l'agent spécialisé à la voirie.

Il est rappelé que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et à l'article L313-1 du code général de la fonction publique et L. 332-23 2° du CGFP autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois.

Sur proposition de la commission « Personnel », les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident de créer :

- Un emploi relevant du grade des adjoints techniques territoriaux appartenant à la filière technique – échelle C3 à temps complet à compter du 1^{er} avril 2022 (Stagiaire d'un an) ;**
- Un emploi non permanent, pour exercer les fonctions d'adjoint technique pour une durée de douze mois, à temps complet à compter du 4 avril 2022 ;**
- D'inscrire les crédits budgétaires prévus à cet effet sur le budget communal 2022.**

2022_03_16_Personnel : Prime de retraite

Au vu du nombre d'années effectives et travaillées des agents, lors des Commissions « Personnel » et « Finances », il a été proposé de verser une gratification de 500 euros à chaque agent partant en retraite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 6 voix pour – 3 voix abstentions et 5 voix contre, décide

- de verser la somme de 500 euros à chaque agent partant en retraite ;**
- de prévoir les crédits budgétaires.**

2022_03_17_Acquisition terrain : poste pylône 4G

Lors d'un précédent Conseil, Monsieur le Maire avait proposé d'acquérir un morceau de terrain pour y positionner le futur pylône 4 G. Le bornage a été réalisé à charge de la commune du terrain « landes de Lanvaux » de 148ca lot A parcelle ZN13, appartenant à Mme TAVARSON Marie Yvonne.

Lors de la commission finances, et après renseignements pris, il est proposé un montant de 0.50 € le m².

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour finaliser cette cession au prix de 0.50 €/le m² ;**
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents qui s'y affèrent, auprès de Maître LECLERC de Rochefort en Terre.**

2022_03_18_Vente terrain ZN 18 « Landes de Lanvaux »

La société TAVARSON recherche des terrains sur les « Landes de Lanvaux » pour y planter des sapins. La Commune possède une parcelle de 680 m² cadastré ZN 18 et n'ayant aucun intérêt sur cet espace, il peut être proposé à la vente au même prix que le terrain en cours d'acquisition par la commune. Soit 0.50 le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- valide le montant de 0.50 €/m² ;**
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour finaliser cette cession avec la société SA TAVARSON ;**
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents qui s'y affèrent auprès de Maître LECLERC de Rochefort en Terre.**

2022_03_19_Acquisition terrain : Extension du cimetière communal

Afin de prévoir l'extension du cimetière, Monsieur le Maire a rencontré Mme de la Bouillierie afin de lui proposer de céder à la commune une parcelle de terrain juxtaposant le cimetière, Madame de la Bouillierie a proposé à la commune un prix de 5 euros le m².

L'ensemble du Conseil considérant la proposition un peu élevée, aux vues des récentes ventes et acquisitions en cours, et après s'être renseigné auprès du Notaire, propose à Mme de la Bouillierie un prix de 2 euros le m². Les frais de bornage, frais de notaires, défrichage du terrain et étude du sol du terrain

(obligatoire pour réaliser un cimetière) seront à charge de la commune.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré 11 voix pour – 1 abstention – 1 voix contre, valident le prix de 2 euros le m² qui sera proposé à Mme de la Bouillerie.

2022_03_20_Renouvellement adhésion BRUDED

Le réseau BRUDED a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Région Bretagne. Il est mis en réseau les collectivités afin de partager les expériences de chacune. La commune a adhéré à l'association en 2021. (0.30 €/habitant en 2021).

Pour 2022, la cotisation s'élève à 0.32 € x 721 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion au réseau BRUDED pour un montant annuel de 230.72 €.

2022_03_21_Validation de l'adhésion de Baud Communauté et de Centre Morbihan Communauté au SMGBO

Suite au courrier reçu du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust pour valider l'adhésion au syndicat de Centre Morbihan Communauté : la création de Baud Communauté et de Centre Morbihan Communauté dans le cadre de la scission de Centre Morbihan Communauté, a entraîné la réduction du périmètre du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust au 1^{er} janvier 2022.

Afin que les actions menées par le SMGBO puissent se poursuivre, le Préfet du Morbihan a autorisé que l'adhésion de Centre Morbihan Communauté au syndicat fasse l'objet d'une procédure dérogatoire anticipée. Le 8 décembre dernier, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust a validé l'adhésion de Centre Morbihan Communauté.

Il est demandé à chaque commune membre du SMGBO de valider l'adhésion de Centre Morbihan Communauté.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, valident l'adhésion de Centre Morbihan Communauté au SMGBO à compter du 1^{er} janvier 2022.

2022_03_22_Rectification du plan de financement de l'Eglise

Lors de la dépose de la demande de subvention dans le cadre de la DETR, les vitraux n'ont pas été pris en charge dans la demande, mais pour certains il est nécessaire de les restaurer. Un devis a été demandé à l'entreprise HELMBOLD qui a déjà fait une partie des vitraux de l'Eglise en 2018.

Au vu du devis présenté d'un montant de 35 865.91 € HT, le montant des vitraux (2-4 et 8) à prendre en charge serait de 17 205.83 € HT.

Nouveau plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
Travaux maçonnerie	8 573,24 €	demande DETR 2022 - 27%	2 691,00 €
porte chaufferie	1 397,70 €	demande Région « patrimoine non protégé » maximum 18%	4 892,00 €
vitraux	17 205,83 €		
		Département " restauration sur un édifice non protégé" 35 %	9 512,00 €
<i>Sous total</i>	<i>27 176,77 €</i>	<i>sous total</i>	<i>17 095,00 €</i>
tva 20 %	5 435,35 €		
		fonds propres	15 517,12 €
TOTAL	32 612,12 €	TOTAL	32 612,12 €

Au vu du nouveau plan de financement des travaux de rénovation de l'église, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider le nouveau plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus ;
- de déposer les demandes de subvention auprès de la Région et du Département.

2022_03_23_Validation consultation programme voirie 2022

Une consultation a été faite auprès de trois entreprises pour le programme voirie 2022 (Colas, Eurovia et Charier) routes validées par la commission voirie du 15 février dernier (plan projeté).

Représentant 24 616 ml sur différents endroits de la commune. Deux entreprises ont répondu :

- Colas de Vannes/Ploërmel pour un montant de 107 783.28 euros TTC ;
- Charier de Theix pour un montant de 58 652.94 euros TTC.

Eurovia a répondu : plan de charge de travaux complet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 14 voix pour, décide de :

-valider l'entreprise CHARIER de Theix sous réserve que les problèmes de 2021 soient réglés.

-autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour un montant de 58 652.94 euros TTC pour les routes précitées dans l'annexe.

2022_03_24_Validation consultation programme de curage 2022 – dépose de dossier de demande de subvention auprès du Département

Une consultation a été faite auprès d'entreprises (Crété et GBTP)

L'entreprise GBTP ne répond pas à la consultation ayant un planning complet.

L'entreprise Crété a fourni un devis pour 24 554.88 euros HT pour 8 532 ml de curage de fossés sur divers endroits de la commune. Christine MANHÈS détaille les montants ainsi que ceux de l'entreprise Pompéi (marché Groupement de Questembert Communauté).

Au vu de ces montants Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est possible d'intégrer le groupement du marché « curage de fossés » fait par Questembert Communauté et propose de solliciter Questembert Communauté pour les montants validés suivant, pour 8 532 ml :

-en curage : 15 308.67 € - en création de fossés 11 203.60 euros.

Au vu des explications de Christine MANHÈS, adjointe à la voirie, l'ensemble du Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité, de valider les travaux par l'entreprise retenue du marché de Questembert Communauté (Entreprise Pompéi)

Tableau de permanences aux Elections Présidentielles

Au vu des prochaines élections présidentielles, les 10 et 24 avril, le tableau de permanences a été validé en séance de Conseil et sera remis à chaque membre du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres sur l'analyse financière de la commune faite par Monsieur HEMERY, conseiller aux décideurs locaux du Centre des Finances Publiques pour la commune de St Gravé.

La trésorerie de la commune au 31 décembre 2021 s'élève à 310 679 € (au 03/03/2022 : 306 972 €) niveau élevé pour la strate de notre commune.

Epargne brute de la commune : 213 593 €.

L'auto-financement peut couvrir l'emprunt en moins de deux ans (moyenne nationale inférieure à 6 ans).

Capacité autofinancement : 36 %. La commune a une avance de charge de deux à trois mois. Le niveau de la CAF autorise des marges de manœuvre en matière d'investissement. La dette de la commune tous budgets confondus s'élève à 406 869.77 € pour 732 habitants soit 555 € par habitant.

Aline GAUCHER résume différentes réunions et commissions auxquelles elle a participé et organisé :

-Périscolaire : au vu du coût annoncé et de l'avis de la commission périscolaire, pas de déclaration ACM sur le temps du midi.

-Dépose d'une demande de subvention d'acquisition en investissement pour réaménager la garderie avec du mobilier et matériel pour enfants en situation de handicap, montant de 865.29 € subventionné à 30 % par la CAF.

-ICAPS/ Projet de parcours santé dans la prairie validée par la commission, le projet est accompagné par le centre de santé d'Allaire.

- CIAS projet sur l'accueil inclusif sur les 13 communes.

- Le centre social Eveil recherche des locaux pour l'Accueil des mercredis et des vacances scolaires, suite aux travaux sur l'école de Malansac qui contraint le centre Eveil à rechercher d'autres locaux.

Stéphane JEHANNO présente le nouveau site internet de la commune qui sera actualisé dans les prochaines semaines et informe de nouvelles adresses de courriels pour chaque élu qui se termineront par : @saint-grave.fr

SITS, Monsieur le Maire informe les membres de sa réunion du SITS pour reconstituer le bureau, pour liquider le problème de personnel.

Remerciements de l'union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Morbihan pour la subvention reçue.

Yannick LE CARS fait part au Conseil Municipal des problèmes rencontrés au restaurant. L'évacuation des toilettes du bar se fait dans le bac dégraisseur, l'entreprise CGB a été convoquée pour remédier aux problèmes. Un courrier recommandé a été envoyé au Cabinet Gory.

Le broyeur d'accotement commandé en novembre dernier ne sera disponible que fin juin 2022, Yannick LE CARS propose de faire appel à un prestataire pour faire un premier passage sur la commune fin mai.

Lecture d'un courrier de Monsieur GUILLEMOT sur la terrasse du Belgo Breizh, son mécontentement sur les dimensions de la terrasse : Il est proposé une réunion entre Monsieur le Maire, Yannick LE CARS, M. GUILLEMOT et Mme CHENORIO. La commission Voirie va se réunir pour régler le stationnement sur la route de St-Martin, Place de l'Eglise et ses alentours.

Christine MANHÈS est désignée référente « Climat » auprès de Questembert Communauté.

Aline GAUCHER informe les membres de son projet personnel qui va l'éloigner pendant plusieurs mois de la vie municipale.

Une minute de silence pour le décès de Jean Yves NAËL, ancien adjoint et conseiller à la commune.

**La séance est clôturée à 23h45
après avoir délibéré sur les points numérotés
de 2022_03_01 à 2022_03_24**

T. AUTRAN	D. BONNE	P. BROHAN
M.-C. DRUGEON	A. GAUCHER	Y. HUGUEL
S. JEHANNO	R. MONNIER	Y. LE CARS
C. MANHÈS	W. LEBEDEFF	C. NEVOUX absent non excusé
F. PANHALEUX	J. PIQUET	A. POSSÉMÉ